

JB Maire
GC Directrice générale adjointe greffière-trésorière adjointe

Conseil du 31 mars 2026



**2026-03-31**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE RIPON  
COMTÉ DE PAPINEAU**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. RÉVOCATION UNANIME DE L'AVIS DE CONVOCATION**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. ENTERINEMENT DE L'EMBAUCHE DE KARINE LEDUC -  
CHAUFFEUSE DE CAMION POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES  
RÉSIDUELLES**
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

JB Maire
GC Directrice générale adjointe greffière-trésorière adjointe

Conseil du 31 mars 2026

## **PROCÈS-VERBAL**

Séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Ripon, tenue le 31 mars 2026, à 20 h 00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 31 de la rue Coursol, à Ripon, et à laquelle sont présents :

Alexandre Clément - présent  
Joël Sabourin Saulnier - présent  
Jean-François Dambremont - présent

Harold Wubbolts - présent  
Marc-André Tremblay - présent  
Hélène Gagnon - présente

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jonathan Beauchamp.

Madame Gélianne Charette, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, est aussi présente.

Conformément à l'article 157 du code municipal du Québec, les membres du conseil étant tous présents, il y a révocation de l'avis de convocation.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2026-03-103**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Tremblay.

**ET RÉSOLU QUE** la séance soit et est ouverte à 20 h 01.

**NOTE : Le maire, monsieur Jonathan Beauchamp, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

### **2. RÉVOCATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Conformément à l'article 157 du code municipal du Québec, les membres du conseil étant tous présents, il y a révocation de l'avis de convocation.

**NOTE : Le maire, monsieur Jonathan Beauchamp, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

### **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2026-03-104**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Clément.

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**NOTE : Le maire, monsieur Jonathan Beauchamp, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

JB Maire
GC Directrice générale adjointe greffière-trésorière adjointe

Conseil du 31 mars 2026

#### **4. ENTÉRINEMENT DE L'EMBAUCHE DE KARINE LEDUC - CHAUFFEUSE DE CAMION POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**2026-03-105**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2026-03-079 relative à un appel de candidatures pour un poste de chauffeur de camion pour la collecte des matières résiduelles ;

**CONSIDÉRANT** que le processus de sélection a été dûment complété et qu'une entrevue a été effectuée avec les candidats retenus ;

**CONSIDÉRANT** que madame Karine Leduc présente un profil idéal avec sa personnalité dynamique et comptant plusieurs années d'expérience à son actif ;

**CONSIDÉRANT** le besoin urgent de combler le poste de chauffeuse en matières résiduelles et les recommandations du comité de sélection à l'effet de son embauche ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Dambremont.

**ET RÉSOLU :**

**QUE** ce conseil procède à l'embauche de madame Karine Leduc, au poste de chauffeuse, à temps plein, 35 h par semaine, selon les conditions prévues au guide de gestion des ressources humaines et à la description des tâches du poste concerné ;

**QUE** l'embauche soit effective à compter du 7 avril 2026, sous réserve d'une période de probation de cinq (5) mois ;

**QUE** le conseil en approuve le paiement conformément à l'échelle salariale en vigueur, et qu'à cette fin, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe émette un certificat de crédits au poste budgétaire approprié.

**NOTE : Le maire, monsieur Jonathan Beauchamp, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun participant n'a pris la parole.

#### **6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2026-03-106**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Tremblay.

**ET RÉSOLU** que la séance soit et est levée à 20 h 05.

**NOTE : Le maire, monsieur Jonathan Beauchamp, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

JB Maire
GC Directrice générale adjointe greffière-trésorière adjointe

Conseil du 31 mars 2026



Maire



Directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe

Je, Jonathan Beauchamp, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.